

Le libre-échange soutient les droits de l'homme et la protection de l'environnement

L'importance économique de l'accord de libre-échange avec la Chine est telle que cela en a fait un thème politique attrayant. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : la Chine est la deuxième économie du monde et le troisième partenaire commercial de la Suisse. En 2013, par rapport à l'année précédente, les exportations destinées à la Chine ont progressé de 11,9 % pour atteindre 8,8 milliards de francs environ, tandis que les importations avoisinaient 11,5 milliards de francs, avec une tendance nette à la hausse. Le volume n'est pas le seul élément important, l'économie chinoise est aussi le premier exportateur mondial de biens haute technologie.

Le débat politique ne s'est pas focalisé sur la qualité de l'accord sous l'angle économique, il a été marqué par des critiques relatives aux droits de l'homme et à la protection de l'environnement. Certains ont demandé le refus de l'accord au motif que les clauses portant sur ces thèmes étaient insuffisantes. Ils estimaient qu'en ratifiant l'accord, la Suisse acceptait des conditions de travail innommables et des atteintes sérieuses à l'environnement en Chine.

En réalité, ceux qui se préoccupent des problèmes que rencontre la Chine devraient au contraire saluer cet accord. Grâce aux réformes économiques et à la croissance qui en résulte, la société chinoise a changé en profondeur. En quelques années, une classe moyenne urbaine a émergé : elle bénéficie du succès économique du pays et formule également des attentes à l'égard de la classe politique. L'accord de libre-échange avec la Suisse est une étape de l'ouverture croissante de la Chine. Le commerce et les investissements étrangers agissent comme un mécanisme de transmission. Tout d'abord, les contacts avec l'étranger s'intensifient, y compris dans les domaines politique et culturel. Ensuite, la réputation du pays gagne en importance. Ces deux facteurs agissent certes lentement, mais induisent des changements durables, notamment en matière de protection de l'environnement et de droits de l'homme. L'accord de libre-échange que le Conseil des États a accepté à une large majorité, par 25 voix contre 3, permettra ainsi de voir naître de nouveaux projets.